



# 3ème JOURNÉE DE LA DÉMOCRATIE dans l'AIN



## POUR CHOISIR TON AVENIR, TU VOTES !

### CONCOURS 4ème TRIMESTRE 2025

**COMMENT ENCOURAGER LES JEUNES DE TON ÂGE A VOTER**

#### REGLEMENT DU CONCOURS 2025

**Tu conçois une vidéo d'1'30 avec 4 ou 5 camarades de ta classe**

**Objectif :** La finalité du Concours est de développer chez les jeunes lycéens une conscience citoyenne active afin de les convaincre de participer aux votes dès l'âge de 18 ans.

**Moyen :** Réaliser une vidéo d'une durée de 1'30 maximum, tout format de smartphone et tablette, valorisant/encourageant le vote chez les jeunes. Cette vidéo sera en format vertical (portrait). La vidéo devra débuter par le titre « Pour choisir ton avenir, tu votes » et pourra finir par un slogan de votre choix. La partie titre et slogan sera en plus de la durée de 1'30.

**Organisateurs :** Concours coordonné par l'association départementale des anciens maires et adjoints de l'Ain (ADAMA01). Vous trouverez l'ensemble des associations organisatrices sur le site internet dédié (<https://adama01.fr/>)

**Participation :** Le Concours est gratuit et ouvert à tout groupe à partir de 4 élèves ou apprentis de niveau 1ère scolarisés dans une même classe dans un établissement de l'Ain des lycées d'enseignement général, technologique, professionnel, agricole et les Maisons Familiales Rurales.

**Modalités d'inscription.** Retrouvez sur le site : <https://adama01.fr/> le texte du règlement du concours à lire et accepter, le formulaire d'inscription en ligne, le formulaire de droit à l'image avec accords de tous les participants visibles sur la vidéo.

**Enseignant référent:** Un enseignant volontaire référent de la classe candidate, sous couvert du chef d'établissement, aura un rôle d'organisation du concours au sein d'une classe.. Les instances représentatives des élèves comme le Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et l'environnement (CESCE) et le Conseil de la vie lycéenne (CAVL), pourront être sollicités pour la promotion et l'organisation du concours dans chaque établissement. •

#### Calendrier :

Inscription à partir du 30 septembre 2025

Dépôt des vidéos avant le 21 novembre 2025

Délibération du Jury avant le 30 novembre 2025

Annonce officielle des résultats le 4 décembre 2025

Voyage à Paris pour les gagnants en janvier/ février 2026

**La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité et ses éventuels avenants notamment au niveau du Cadre légal. Aucun élément visuel ne doit comporter d'éléments à caractère politicien, sectaire, diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste, xénophobe, choquant, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs ainsi que tout élément dénigrant ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale. Aucun produit prohibé ne devra être visible.**

**Le non-respect d'un des points de ce règlement entraînera de plein droit la nullité de la participation**

**Consentement et atteinte à la vie privée :** Le dépôt des vidéos devra être accompagné du consentement écrit à être filmé de la part de la personne filmée. Si personne mineure, l'autorisation préalable d'être filmée devra être délivrée par son représentant légal : Les formulaires disponibles sur le site internet des organisateurs.

**Évaluation des travaux :** Le jury d'évaluation et de classement des vidéos est composé de représentants des organisateurs.

**Respect du règlement**

**Respect du thème**

**Pertinence du slogan**

**Originalité du scénario**

**L'aspect collectif**

**La créativité, l'innovation**

**Les 3 premiers prix : les 3 groupes gagnants** partiront en voyage à PARIS, avec visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale (avec accompagnement de 2 enseignants par groupe).

**D'autre part:** réception des classes gagnantes en PREFECTURE pour une remise officielle des prix et visites d'entreprises emblématiques du département.